

CERTIFICAT MÉDICAL (1)

Je soussigné, Docteur.....

Certifie, après examen que :

M. Mme.

- A satisfait à un examen général clinique normal,
- Présente un appareil locomoteur compatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- A une absence de trouble objectif et subjectif de l'équilibre,
- A une acuité auditive normale avec ou sans correction,
- A une acuité visuelle normale avec ou sans correction,
- Une perception optimale de la totalité des couleurs,
- N'a pas d'antécédent asthmatique incompatible avec l'exécution des actions citées ci-dessous,
- N'a pas d'affection clinique évolutive connue à ce jour.

L'examen médical indique que cette personne doit pouvoir suivre ou réaliser es actions suivantes :

- Cours théoriques de plusieurs heures,
- Exercices pratiques d'extinction, par extincteurs portatifs, sur un feu réel,
- Manœuvrer les moyens d'extinction tels que les robinets d'incendie armés,
- Se déplacer dans les niveaux d'un bâtiment sans ascenseur,
- Effectuer des efforts physiques équivalents à une course de 400m environ,
- Monter sur une échelle (maximum 2 mètres),
- Effectuer les gestes de premiers secours à personnes,
- Evacuer d'urgence une victime potentielle,
- Percevoir les différentes couleurs des signaux des tableaux d'alarme,
- S'exprimer en public ainsi que par les moyens de communications filaires ou radio.

Observations :

En conséquence, les conditions d'aptitude physique de cette personne la rendent :

APTE - INAPTE (2)

à l'accès à la formation pour tenir un emploi au sein des services de sécurité incendie des ERP (3) et des IGH (4), emploi décrit dans l'arrêté du 2 mai 2005 relatif aux SSIAP (5)

Fait àLe

SIGNATURE DU MEDECIN ET CACHET

(1) Ce document est à joindre obligatoirement au dossier de candidature

(2) Rayer la mention inutile

(3) Etablissements Recevant du Public

(4) Immeubles de Grande Hauteur (supérieur à 28 mètres, très souvent supérieur à 50 mètres)

(5) Service de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes.